

Directrices et directeurs de comités et de territoires,

Suite à l'accident grave survenu en rugby dans le cadre de l'UNSS, nos pensées vont au jeune sportif, sa famille et à nos collègues enseignants d'EPS de l'UNSS.

Nous avons convoqué, le 10 Janvier, une Commission Nationale exceptionnelle en concertation avec les membres de la Commission Technique Nationale de Rugby: **nous décidons de ne pas interdire les pratiques du rugby, telles que définies par nos règlements généraux et spécifiques au sein de notre fédération.**

Ce, au regard de:

- Règlements spécifiques précis, complets et prévenants en termes de conditions de jeu. Nos règlements ont été mis à jour, au cours des années précédentes, sur les points de sécurité en conformité avec les règlements de la FFR et les catégories d'âge.
- Dispositifs encadrants la pratique: double arbitrage supervisé, formations et certifications d'arbitres, ...
- Juridique: La couverture de la mutuelle Saint Christophe garantit une assurance en responsabilité civile et individuelle accident pour nos pratiques sportives réalisées dans des conditions d'encadrement et de sécurité conformes à la réglementation en vigueur

Je rappelle que l'activité rugby 15, 7 et 13 sont classées dans des disciplines à contraintes particulières et nécessitent la présentation d'un certificat médical.

Dans le cadre de **nos pratiques volontaires**, nous tendons, par l'évolution régulière de nos règlements, vers la plus grande préservation de l'intégrité physique de nos jeunes.

Nous restons cependant vigilants et attentifs au ministère de l'éducation nationale quant aux directives spécifiques relatives à la pratique du rugby, que nous respecterons scrupuleusement.

Cordialement

Didier CATTART
Adjoint au secrétaire général
Animation sportive nationale
d-cattaert@ugsel.org
07 88 96 89 19

